



DÉCLARATION DU BUREAU FÉDÉRAL

POUR SE DÉFENDRE, UNE SOCIÉTÉ DOIT ÊTRE FORTE SOCIALEMENT

AGENTS CIVILS DU MINISTÈRE ET DU SECTEUR PRIVÉ

La **CFDT Défense** porte une conviction simple : une société capable de se défendre est une société forte socialement. Alors que les besoins de défense s'intensifient, que les menaces se multiplient et que l'Europe cherche à construire son autonomie stratégique, les impacts sur le travail et l'emploi sont majeurs au ministère comme dans les industries de défense.

La montée des tensions internationales, l'accélération technologique et les impératifs capacitaires exigent plus de réactivité, plus de compétences et d'engagement. Cette évolution se traduit, pour le personnel du ministère, par une intensification du travail réel : exigences accrues, responsabilités élargies, missions de plus en plus complexes.

Face à cette réalité, la **CFDT Défense** exige que cette intensification soit pleinement accompagnée, reconnue et sécurisée, afin de garantir des rémunérations, des parcours et des conditions de travail dignes.

L'autonomie stratégique repose sur des chaînes industrielles solides, capables de produire, innover et adapter rapidement les capacités militaires et duales. Cela ne peut se faire sans protéger l'emploi, les qualifications et la santé des travailleuses et travailleurs de la BITD (Base Industrielle et Technologique de Défense).

La **CFDT** défend un modèle clair : la montée en puissance industrielle ne doit pas se faire contre le social, ni au détriment du travail, mais grâce à des investissements dans les compétences, la qualité du travail, les droits et le pouvoir d'achat des salariés.

Enfin, une Europe politique et industrielle de la défense est indispensable pour garantir la sécurité des populations et stabiliser le continent. Mais cette ambition ne peut se concrétiser qu'en s'appuyant sur des standards sociaux élevés, une transparence démocratique et une cohérence avec les politiques environnementales, industrielles, sanitaires et éducatives.

Construire l'autonomie stratégique européenne, oui, mais pas au détriment des travailleurs et travailleuses et jamais au prix des solidarités publiques.

Paris, le 3 février 2026 ●